

EXCLUSIF

PENSIONS

7 MILLIONS:

“le cadeau de Bacquelaine à De Wever”

 Le projet de Pension mixte dans la fonction publique, “c'est 13 millions à la Flandre”, accuse Frédéric Daerden (PS)

► Les demandeurs d'emploi de cinquante ans et plus, au chômage depuis plus d'un an, ne seront finalement pas soumis à une révision des modalités de calcul de leur pension... C'est une décision prise ce jeudi par le comité ministériel restreint et donc un retrait dans l'offensive Pension du ministre Daniel Bacquelaine. Un retrait qui ne doit pas occulter les autres bouleversements annoncés dans ce retentissant dossier... dont le volet de Pension mixte, qui concerne directement les contractuels et statutaires de la fonction publique... Un projet qui, selon Frédéric Daerden, vice-président du groupe PS à la Chambre, constitue une nouvelle injustice sociale pour la Wallonie.

POUR LE SOCIALISTE en effet, ce projet de pension mixte, “caractéristique de son obsession idéologique contre la fonction publique”, représenterait in fine une perte sèche pour les pensions des agents publics mais aussi “un cadeau de 13 millions d'euros pour la Flandre”... L'accusation est

osée alors même que les débats n'ont pas débuté – le ministre présentera son projet le 3 octobre devant le Parlement – mais elle est étayée, assure l'ancien réviseur d'entreprises et chargé de cours au HEC.

“Aujourd'hui, le principe est simple : les années prestées comme contractuel dans le secteur public peuvent être requalifiées comme des années 'statutaires' si l'agent est nommé par la suite.”

Une carrière de quarante ans avec une nomination après quinze ans est donc intégralement considérée, pour la pension, comme une carrière de statutaire. Avec la pension mixte, le ministre souhaite cloisonner les deux parties... “et un agent qui serait nommé à 50 ans perdrait en moyenne 200 euros par mois à sa pension”.

Au-delà de cette “dévalorisation de la fonction publique”, le socialiste y voit donc aussi un cadeau de Daniel Bacquelaine à la Flandre et plus particulièrement à Bart De Wever. “Cela s'explique par l'incitant financier qui serait assuré pour les communes

qui compenseraient cette mesure négative.” Comment? En liant la pension mixte à l'instauration d'une pension du 2^e pilier (sorte d'assurance groupe, comme dans le privé) pour les contractuels. Le détail est technique mais il permettrait, pour ces communes disposant d'un 2^e pilier, de bénéficier d'un avantage fiscal venant du fédéral.

LE COUAC, C'EST qu'une majorité de communes flamandes fonctionnent déjà avec ce 2^e pilier; “et que celles-ci, sans rien dépenser de plus, bénéficieront donc de cette compensation”. À situation inchangée, c'est un montant de 16 millions qui sera octroyé pour lesdites communes (en enveloppe fermée). Parmi elles, les communes flamandes se payent donc la part du lion, 13 millions, dont 7 rien que pour... Anvers.

“Il y a ici une réelle discrimination entre le Nord et le Sud, entre les communes riches et les pauvres. Avec cette réforme Bacquelaine, tout le monde va perdre à court terme sauf certaines communes comme Anvers. On va se battre contre cela.”

Marc Bechet

LA PHRASE

“Avec cette réforme Bacquelaine, il y a un véritable détricotage de la fonction publique, de ces métiers dans les crèches, les écoles, la culture... De plus, tout le monde va perdre à court terme sauf certaines communes comme Anvers.”

Frédéric Daerden, vice-président PS à la Chambre